



D'R STIRONKEL

Section du BAS-RHIN
4 place de la République
67000 STRASBOURG

06.20.35.92.62

03 88 25 37 82

solidairefinancespubliques.dr67@dgfip.finances.gouv.fr

juin 2026

RAPPEL

L'appel du 18 juin approche ... et non, ce n'est pas seulement une date historique.
N'oubliez pas notre

Assemblée Générale jeudi le 18 juin

**Avec la présence de Emmanuelle CATHELINAUD
du bureau national de Solidaires Finances Publiques**

Qui a le droit d'y assister ?

« Tout agent·e de la DGFIP peut, une fois par an, assister à l'AG d'un syndicat, quel qu'il soit, adhérent·e ou non ».

Une autorisation d'absence collective est déposée à la direction. Il suffit de prévenir votre chef de service et de saisir dans Sirhius (Fonctions syndicales/Assemblée Générale des adhérents)

C'est où ?

Rendez-vous au
Club House du FC ROSHEIM
Complexe Sportif
Rue du Neuland
67560 ROSHEIM
Café d'accueil à partir de
8h30

**Tartes Flambées salées
sucrées à Volonté
(participation de 20 €)**

**Merci de nous indiquer votre présence au repas au plus tard
pour le 5 juin.**

BREVES

* FDD (frais de déplacements)

En pleine crise énergétique, avec des prix des carburants qui vident nos comptes bancaires, notre Direction locale se fend le 12 mai dernier, d'une note sur la « prise en charge des frais de déplacement temporaire engagés par les agents de la Direction ». Nul soutien financier tant espéré, bien au contraire, économies

Cette temporalité est-elle le signe d'une provocation cynique ou d'une incompétence administrative ? Dans le 1^{er} cas, c'est grave. Dans la seconde hypothèse, c'est ... grave aussi.

Le Stironkel recueille nombreuses plaintes de collègues nomades ou stagiaires. Voici une réaction d'un lecteur :

« Elever une protestation véhémement, quand l'occasion se présente, est un plaisir auquel on ne peut résister, surtout quand tous les éléments de logique élémentaire se présentent. Un plaisir social bien entendu, car il est parfois des procédures incohérentes qui vous arrachent le stylo des mains pour que la réaction de la révolte s'étende.



L'occasion est, en l'occurrence, la nouvelle application des Frais de Déplacements. Une gestion de commandes des billets de train noyée dans une incompréhension certainement voulue pour que les bénéficiaires puissent se réduire comme peau de chagrin.

Quel esprit curieux faut-il avoir pour oser demander la présentation de sa requête le matin, la faire valider par un chef avant midi, afin que le RH puisse l'après-midi prendre sa décision définitive. Bigre ! Cela ne peut être qu'invalidant, pour cette procédure, quand on sait le manque de réceptibilité des cadres plus ou moins débordés. Encore heureux qu'ils n'aient pas demandé le dépôt des demandes entre minuit et cinq heures du matin... Ah, mince ! Pourquoi leur donner des idées...

Donc, n'ayons pas peur de la conclusion : le but recherché c'est obliger les gens, écœurés par tant de changements, à ne plus vouloir partir en formation. Car, indécatesse supplémentaire, ne doivent-ils pas tenir compte des frais à partir de leur résidence administrative plutôt que de leur lieu d'habitation ! Quand on sait que certains habitent à près de 40 kilomètres de leur lieu de travail...

Il semble donc, insistons, que tout soit fait pour ne plus proposer de réunion professionnelle au bénéfice (!) du distanciel.

Plus de réunion professionnelle, quelle belle idée !!! Isoler les employés et ainsi plus facilement les diriger.

Diviser pour régner, disait-on, jadis...

Clémenceau avait trouvé une solution quand il voulait enterrer un problème : il créait une commission. Dans notre cas, c'est le manque de contact entre les travailleurs qui permettra toutes sortes de décisions, complexifiant de ce fait les procédures.

Cela dénote ouvertement un curieux état d'esprit pour ne pas dire une vilénie intellectuelle.

Economie, direz-vous, fermeture du robinet social... Foutaises... Quand il se trouve quantité de moyens pour jeter l'argent pas les fenêtres : des crédits d'impôts des entreprises sans contrôle et sans contrepartie, par exemple...

Donc, nous demandons, mieux, NOUS EXIGEONS, le retour aux procédures actuelles afin qu'aucune idée de roublardise ne vienne perturber nos raisonnements intellectuels les plus honnêtes qui soient.

Car il va de soi, et nous ne permettons pas d'en douter, que notre travail est le plus honnête qui soit. »

* Départ prévu précipité ?

Le Stironkel a récemment consulté les offres d'emploi publiées sur le site « Choisir le service public ». Il est tombé de sa chaise en découvrant cette annonce :

<https://choisirleservicepublic.gouv.fr/offre-emploi/avis-de-vacance-d-un-emploi-de-directeur-regional-des-finances-publiques-du-grand-est-et-du-bas-rhin-reference-2026-2285171>

Directeur régional ou directrice régionale des finances publiques du Grand Est et du Bas-Rhin

Ref : 2026-2285171

Fonction publique Fonction publique de l'État	Employeur Direction générale des Finances publiques (DGFIP) Direction générale des finances publiques	Localisation 4 place de la République, à Strasbourg
---	--	---

Domaine : Direction et pilotage des politiques publiques

Date limite de candidature : 05/04/2026

Nature de l'emploi
Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

Expérience souhaitée
Confirmé

Le départ de M. GARNIER était largement anticipé, fixé au 15 juin, alors même qu'en local, cette information n'a même pas été partagée avec les cadres ! Les A et A+ d'abord convoqués à leur convention annuelle le mardi 16 juin, ont appris par courriel qu'elle était annulée à cause « d'un conflit d'agenda ». Bonjour la transparence ! Secret de Polichinelle !

Si le cœur t'en dit, vois le paragraphe sur sa rémunération. Tu comprendras mieux pourquoi il faut faire des économies sur les frais de déplacements !



* Cantine de la Poste à Strasbourg

Le restaurant inter-administratif de la Préfecture a fermé ses portes le 30 avril dernier, pour cause de rénovation. Dès lors, les agents sont invités à se rendre au restaurant de la Poste, tous les jours à partir de 11h30.

Après un mois d'utilisation, les retours sont unanimes : trop cher, peu de choix, trop de porc en entrée et plat, menus trop gras et peu équilibrés, quantité servie trop faible...

Du coup, les collègues de la direction et du 35 Vosges préfèrent se tourner vers des repas à emporter ou apportés de la maison.

Encore une occasion ratée pour la prévention de l'obésité, pour

l'amélioration des conditions générale de travail et pour la promotion du pouvoir d'achat des fonctionnaires !

* « Moins nombreux mais mieux payés » disaient-ils !

Or 356.000 agents perçoivent déjà une indemnité différentielle pour ne pas être rémunérés en dessous du SMIC. En confirmant la hausse du SMIC au 1er juin, les 10 premiers échelons de la grille C1, les 7 premiers échelons de la grille C2, les 3 premiers échelons de la grille C3, les 5 premiers échelons de B1, les 2 premiers échelons de B2, ainsi que les élèves fonctionnaires des corps de catégorie A, **passeront sous le niveau du Smic**. Des centaines de milliers d'agents, a minima plus de **700 000**, seront une nouvelle fois rattrapés par le minimum légal et se verront privés de perspective d'évolution de carrière.

Ce nouveau tassement des grilles n'est pas acceptable.

L'indemnité différentielle ne peut pas tenir lieu de politique salariale, elle masque temporairement le problème sans le régler tout en accélérant l'écrasement des carrières, niant les qualifications, l'expérience professionnelle et le principe même de carrière. Elle ne pourra pas être prise en compte pour le calcul des pensions.



Dans le même temps, la **perte de pouvoir d'achat** liée au décrochage du point d'indice se poursuit malgré les revalorisations de 2022 et 2023 et l'attribution de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024. Ces mesures n'ont jamais permis de compenser l'inflation. De plus, la non-reconduction pour la deuxième année consécutive de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (**GIPA**) a supprimé les éléments de compensation pour des dizaines de milliers d'agents, souvent en fin de carrière, dont le traitement reste bloqué.

* A propos de Rémunération

En décembre 2024, l'Unité spécial rémunération (éditée initialement le 3/5/2022) a été mis à jour. Au cas où, voici le lien pour y accéder directement (réservé aux adhérents)

<https://solidairesfinancespubliques.org/vie-des-agents/carriere/remuneration.html>

* Calendrier des Mouvements

Annoncée par la Direction, la suite des opérations pourrait être publiée comme suit :

→ *pour les A* : affectation "au choix" sur fiche de poste, avec CV et lettre de motivation

Une 2^o vague de fiches de poste sera publiée vers le 15/6, avec une date butoir pour postuler vers le 08/7. Publication des affectations assez rapide ensuite, pour permettre aux collègues recrutés pour le 01/09 de connaître rapidement leur affectation.

->pour les B et les C :

la publication des mouvements locaux pour l'affectation au 01/9/26 interviendra **le 30/6/2026 dernier délai**. Pas de date précise pour l'instant, mais si possible fin de semaine 26.



* Feu le chèque

La DGFIP a décidé : le chèque, c'est bientôt direction le musée !

En effet, DGFIP a sorti la hache ! Lors d'un groupe de travail en novembre 2025, l'administration a confirmé ce qu'on redoutait : adieu le chèque (et son cousin le TIP) d'ici 2 ans.

Ainsi, après des années de bons et loyaux services, le chèque reçoit officiellement sa lettre de licenciement. Motif ? « Ça coûte trop cher ». CQFD. Parce qu'apparemment, supprimer un outil avant d'avoir préparé la suite, c'est devenu une méthode de gestion.

Sauf que... 41,6 millions de chèques traités aujourd'hui pour 38 millions d'euros, ça pourrait coûter 48 millions demain en traitement manuel. Cherchez l'économie ! On a vu des plans d'austérité mieux ficelés.

Côté fraude, argument brandi comme justification : le taux par chèque est désormais quasi identique à celui de la CB. Alors on supprime aussi la CB ? Non ? Bizarre...

La promesse ? Plus moderne, plus numérique, plus fluide.

La réalité ? Plus de travail localement, plus de collègues, alors que certains sont déjà à genoux, devront expliquer pourquoi « envoyer un chèque » devient une activité d'archéologie administrative.

Pendant ce temps, des millions d'usagers — âgés, en zones blanches, loin de tout ruraliste — se retrouveront face à un mur numérique. Le Sénat lui-même confirmait en septembre 2025 que l'illectronisme ne régresse pas. Mais bon, les statistiques nationales, c'est tellement plus rassurant que la réalité du terrain.

Car oui, supprimer le chèque sans alternatives solides, c'est un peu comme retirer les roues d'un vélo pour le rendre plus rapide. Et on connaît la chanson : On verra... plus tard... peut-être.

Pendant qu'on nous explique que seulement 5 % des paiements sont concernés, certains services, eux, regardent arriver la vague avec l'enthousiasme d'un château de sable face au tsunami.

Bref : pas vraiment de plan, pas de communication, un calendrier brutal, et des agents qui vont trinquer. La DGFIP rêve du « zéro chèque » instantané — nous, on rêve juste d'un peu de bon sens ! Une chose est certaine : encore une réforme menée... à la hache plutôt qu'au scalpel.

Le chèque n'est peut-être pas encore mort... mais on lui prépare déjà l'enterrement.

